

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

1. Inscription pédagogique :

Le dossier de demande d'admission en vue de la préparation du Diplôme de l'École devra être remis dans les **meilleurs délais**, et au plus tard le 10 novembre 2011, à l'enseignant(e) qui aura accepté de diriger votre recherche (**seuls les directeurs / directrices d'études et les maîtres de conférences de l'EHESS peuvent inscrire des candidats dans ce cadre**).

Chaque candidat(e) ne peut déposer qu'**un seul** dossier. Celui-ci devra comprendre :

- ◆ une pièce d'identité (**extrait d'acte de naissance** pour les étudiants français ou nés en France, (**certificat de naissance** pour les étudiants étrangers nés hors de France)
- ◆ les **copies des diplômes obtenus**
- ◆ la **traduction officielle des diplômes** rédigés dans une langue autre que l'anglais ou les langues latines
- ◆ le **relevé de notes du baccalauréat** (si obtenu **en France** depuis 1995)
- ◆ le **certificat d'appel à la défense** (pour les étudiants français)
- ◆ un **projet de recherche**

2. Inscription administrative :

Si votre inscription pédagogique a été acceptée, vous recevrez à votre adresse un dossier pour effectuer votre inscription administrative, qui vous permettra, après paiement des droits obligatoires de scolarité, d'obtenir une carte d'étudiant et des certificats d'inscription.

Les enseignements commencent, en règle générale, dès le début du mois de novembre et vous devez vous y présenter même si vous n'avez pas encore été informé(e) de la suite réservée à votre candidature.

Si vous n'avez reçu aucune réponse de notre part au 30 novembre (en raison d'un changement d'adresse* non signalé, par exemple), contactez le Service de la scolarité pour régulariser votre situation.

:

Bureau 721 - (tél. : 01 49 54 25 35) – claudine.raymond@ehess.fr

Aucun recours ne sera possible après le 16 décembre 2011

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur les enseignements, les conditions d'admission et les modalités de préparation du Diplôme de l'EHESS, veuillez consulter le site www.ehess.fr.